



## NOTES

### A. Quand utiliser ce formulaire

## French RF100 motor tax renewal

Ce formulaire doit être utilisé lorsque :

- Vous n'avez pas l'imprimé FORMULAIRE DE RENOUVELLEMENT DE LA TAXE DES VEHICULES A MOTEUR (RF100B) ou
- Il y a un changement des coordonnées du propriétaire (pas de possession) i.e. Nom/Adresse (par ex. à cause de Mariage) depuis la dernière taxe.

### B. Quand NE PAS utiliser ce formulaire

Ne PAS utiliser ce formulaire si votre véhicule n'a jamais été taxé – dans ce cas, vous devrez compléter :

Le formulaire N° RF 100 "Première demande de taxes", que vous pourriez obtenir auprès du vendeur ou de l'ancien propriétaire.

Ne PAS se servir de ce formulaire si les détails du véhicule suivants ont changé depuis la dernière taxe :

- Moteur du véhicule - Couleur du véhicule - Châssis du véhicule - Catégorie fiscale du véhicule - Poids (Véhicule de biens seulement)

Vous devez compléter formulaire « Changement de coordonnées » (RF111) **AU LIEU DE** ce formulaire.

Ne PAS compléter de formulaire pour l'enregistrement de changements de propriétaire d'un véhicule. Ceci doit se faire :

Véhicules enregistré AVANT le 01/01/1993;

Si la vente est effectuée **DE PARTICULIER A PARTICULIER**, il faut compléter le formulaire « Changement de Propriétaire » (RF200) ET le dossier d'immatriculation doit être envoyé au Bureau des Taxes.

Si la vente est effectuée à un **CONCESSIONNAIRE**, un formulaire « Changement de Propriétaire » (RF200) doit être apporté /envoyé au Bureau des Taxes et le dossier d'immatriculation doit être donné au Concessionnaire.

Véhicules enregistré LE OU APRES le 1/1/93;

Si la vente est effectuée **DE PARTICULIER A PARTICULIER**, compléter le certificat d'immatriculation (Formulaire RF101) et l'envoyer à l'unité d'immatriculation des véhicules (Vehicle Registration Unit), Department of the Environment, Heritage and Local Government, Shannon Town Centre, Co. Clare.

Si la vente est effectuée avec un concessionnaire, compléter le formulaire RF105 (formulaire disponible auprès de concessionnaires) et l'envoyer à l'unité d'immatriculation des véhicules (Vehicle Registration Unit), Department of the Environment, Heritage and Local Government, Shannon Town Centre, Co. Clare et rendre le certificat de concession du véhicule au concessionnaire.

### C. Comment compléter ce formulaire

**C.1 Vous devrez compléter Section 1.** La section 1 NE PEUT PAS être utilisée pour enregistrer un changement de propriétaire - voir la note B mentionnée ci-dessus. Inscrire le nom et l'adresse de la personne à laquelle le véhicule est cédé. Si le véhicule n'est pas cédé à une personne mais à un concessionnaire ou une société, une attention spéciale quand au nom de la société est exigée. Le nom de la société doit être identique à celui inscrit sur le formulaire d'immatriculation de la société et dans la plupart des cas devra comporter « Limited » dans son nom. Si le vendeur n'est pas une société déclarée, le formulaire doit être complété et signé par d'une personne.

**C2 Section 2 -** Cochez une des catégories fiscales énumérées, ou si la classe fiscale du véhicule n'est pas mentionnée, décrivez la catégorie fiscale dans la case appropriée.

**C3 Section 3 –** Un numéro de contrôle technique est nécessaire pour :

- Les véhicules de marchandises, les caravanes, les bus ou les ambulances de plus d'un an doivent être contrôlés tous les ans.
- La mesure "Poids en charge" relatif au Véhicules est fixé pour déterminer un véhicule classifié être contrôlé.
- Les véhicules de marchandises de 3 500 kg ou moins doivent être contrôlés comme poids lourds légers- taxe de 6 €.
- Les véhicules de marchandises dépassant 3 500 kg doivent être contrôlés comme poids très lourds – taxe de 13 €.

Si vous n'avez pas de contrôle technique valable, vous devez inclure une Déclaration de concession délivrée par un testeur autorisé, accompagnés des frais appropriés et un contrôle technique vous sera alors délivré.

**IMPORTANT** Voir les définitions de classes d'impôts à votre Bureau des Taxes de Véhicules local et assurez vous que le véhicule est inclus dans la classe de taxes sélectionnée.

**C4 Section 4 -** Inscrivez le nom de la compagnie d'assurances (le nom du courtier ne sera pas suffisant), le Numéro de police de l'assurance et la date d'expiration de l'assurance. Votre assurance doit être effective au premier jour de la période de renouvellement ou la date de renouvellement, si celle-ci est ultérieure et nécessaire pour déclarer l'usage du véhicule.

**C5 Section 5** est utilisée pour calculer les montants de la Taxes du véhicule et les contributions ultérieures (si nécessaire) à payer. Veuillez suivre les directives 5,1 à 5,6 ci-dessous. Noter que les vignettes des taxes sur les véhicules motorisés sont délivrées pour des périodes de 3, 6, ou 12 mois complets et ne sont pas délivrés pour un mois écoulé. PAIEMENTS A TERME doivent être réglés pour les mois passés après la date d'expiration de la dernière vignette (5,4 ci-dessous), à moins qu'un changement de propriétaire ou une période de non-utilisation s'applique (5,2, 5,3 au dessous).

**5.1** Inscrivez le mois et l'année d'expiration de la dernière vignette du véhicule dans les cases d formulaire forme, par exemple, si la vignette a expiré en juin 2003, écrivez :

C	€	2	C	C	3
---	---	---	---	---	---

**5.2** Si le propriétaire du véhicule a changé depuis la dernière taxe, vous n'êtes PAS responsable de la période d'arriérés depuis l'expiration de la vignette du mois précédent la vente. Inscrivez ces dates dans les cases de la section 5,2 de ce formulaire. Si vous êtes le nouveau propriétaire depuis la dernière taxe et le renouvellement correspond aux (i) articles véhicule dont le poids de non chargé et ne dépasse pas 1.524 kg ou (deux) un véhicule de rétablissement, il est nécessaire de compléter un Formulaire de Déclaration {(i) RF111A ou (deux) RF111B} disponible auprès le Bureau Perception Moteur.

**5.3** Si vous déclarez la non utilisation du véhicule, vous devrez compléter Section 7 à un Poste de Police. Ecrivez la période de non utilisation comme dans la Section 7 dans les cases de la section 5,3 de ce formulaire.

**5.4, 5.5** Si des mois se sont écoulés depuis la date d'expiration de la dernière vignette, qui n'a pas été couverte par une Période d'ancien propriétaire ou une Déclaration de Non Utilisation, l'arriéré doit être réglé. Ecrivez une période continue d'arriéré dans les cases de la Section 5,4 du formulaire. Si la période d'arriéré est dépassée, écrivez les détails dans les Sections 5,4 et 5,5 du formulaire. Ecrivez le montant d'arriéré.

**5.6** Inscrivez la période de renouvellement que vous demandez et les frais dans les cases appropriées. Les options de renouvellement de 3 mois, 6 mois ou une année sont disponibles à moins que les frais annuels soient inférieurs à 114 € auquel cas, seule une période de renouvellement d'une année est disponible.

**C6 Section 6 -** Compléter cette section si le règlement est effectué par carte bancaire.

**C7 Section 7 -** Compléter à un poste de police (Garda Station) si vous déclarez la non utilisation du véhicule.

**C8 Section 8 -** La signature sur la demande doit être celle du propriétaire du véhicule (comme établi dans l'article 130 de l'Acte de Finance, 1992 comme le Gardien du véhicule). En ce qui concerne le cas de sociétés inscrites sous La Loi des Compagnies 1963, la signature doit être celle du Directeur Général ou du Secrétaire

### D. Documents devant accompagner ce formulaire

Vous DEVEZ inclure les documents suivants :

- Certificat ou dossier d'immatriculation RF101, fonction de ce qui correspond à votre véhicule
- Frais - Vous devez joindre un chèque ou un mandat pour les frais corrects (y compris l'arriéré si nécessaire), adressé au Bureau des Taxes approprié (Tax Office) et à l'attention du Comptable des Taxes de véhicules à moteurs (« Motor Tax Account »). Ne PAS POSTER D'ESPECES. Contacter votre Bureau des Taxes local pour connaître le tarif applicable à votre véhicule. Le règlement peut être effectué par carte bancaire.
- Les taux des taxes moteurs sont disponibles sur la Page Aertel 454 (Network 2) ou sur [www.motortax.ie](http://www.motortax.ie) et choisissez Taux d'imposition Moteurs.
- Certificat de contrôle technique délivré par une compagnie attestée si nécessaire (voir note C3).
- Déclaration de biens ou de recouvrements, le cas échéant (voir note 5.2).
- Licence de plaque d'immatriculation - Véhicules de Services Publics uniquement.
- Article 60 du permis – Transports scolaires seulement.

### DIVULGATION DES DONNEES

Les données informatiques fournies par ce document peuvent être divulguées conformément à la Section 60 de l'Acte de Finance, 1993 (N. 13 de 1993) et modifiée par la Section 86 de l'Acte de Finance, 1994 (N. 13 de 1994) et les règlements ci-dessous. La liste des divulgations est enregistrée par le Commissaire de Protection des Données - REF 721/UN

### AVERTISSEMENT - FAUSSES DECLARATIONS

Toute personne faisant une fausse déclaration, ou ne notifiant pas tout changement concernant les détails de permis de conduire aujourd'hui fourni, y compris l'état du véhicule est passible aux lourdes peines. Il se peut que l'autorité de licence exige la preuve des données fournies ici.

**NOTE : UNE VERSION IRLANDAISE DE CE FORMULAIRE EST DISPONIBLE DANS LES TAX OFFICE ET GARDA STATIONS.**